

1- BILAN ACTIF

N° 2050

2025

Désignation de l'entreprise : ASSD O.T. VALLEE CHAMONIX MONT-BLANC		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise :		Durée de l'ex. précédent* 12	
85 PL TRIANGLE AMITIE BP 25		74400 CHAMONIX MONT BLANC	
Numéro SIRET* 77655076600013		Néant ☐ Ex. précédent (N-1) clos le :	

		Exercice N, clos le : 30/04/2025			30/04/2024
		Brut 1	Amort., provis° 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
I	Frais d'établissement *	AB			
A N	Frais de développement*	CX			
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	88 979	AG 88 979	
T	Fonds commercial (1)	AH		AI	
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	378 050	AK 181 238	196 812 230 721
F P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AL		AM	
	Terrains	AN		AO	
I C	Constructions	AP	69 536	AQ 52 347	17 189 23 186
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	12 434	AS 12 434	
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	394 195	AU 355 197	38 998 46 875
P	Immobilisations en cours	AV		AW	
B	Avances et acomptes	AX		AY	
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS		CT	
L F	Autres participations	CU		CV	
I I	Créances rattachées à des participat°	BB		BC	
S N	Autres titres immobilisés	BD	376 349	BE	376 349 306 397
E	Prêts	BF	73 902	BG	73 902 77 162
	Autres immobilisations financières *	BH	73	BI	73 73
TOTAL (II)		BJ	1 393 518	BK 690 195	703 323 684 413
A S	Matières 1ères, approvisionnements	BL		BM	
C T	En cours de production de biens	BN		BO	
T	En cours de production de services	BP		BQ	
C	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
C K	Marchandises	BT	118 299	BU	118 299 108 180
I S	Avances et ac. versés sur cdes	BV		BW	
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	438 622	BY 348	438 274 362 873
C R	Autres créances (3)	BZ	2 753 446	CA	2 753 446 2 738 856
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
L D	VMP(dt act° propres) :	CD		CE	
I	Disponibilités	CF	1 334 682	CG	1 334 682 1 392 429
R	Charges constatées d'avance (3)*	CH	208 430	CI	208 430 179 903
E	TOTAL (III)	CJ	4 853 477	CK 348	4 853 129 4 782 242
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM			
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	6 246 996	1A 690 544	5 556 452 5 466 655
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :	CP	(3) Part à + d'un an	CR
Clause de rés. de prop. *		Immobilisations :	Stocks :	Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2025

Désignation de l'entreprise : ASSD O.T. VALLEE CHAMONIX MONT-BLANC		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EJ)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	730 957	788 835
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		-30 695
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	35 224	-27 184
	Subventions d'investissement	DJ	85 621	91 204
	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	851 803	822 160
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	636 471	532 516
	TOTAL (III)	DR	636 471	532 516
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	220	234
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	145 712	178 643
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 011 963	1 071 935
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	383 945	392 095
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	2 526 339	2 469 072
	TOTAL (IV)	EC	4 068 178	4 111 979
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	5 556 452	5 466 655
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 068 178	4 111 979
	(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH	220	234

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : ASSD O.T. VALLEE CHAMONIX MONT-BLANC								Néant		*
		Exercice N						Exercice N-1		
		France		Exportation et intrac.		Total				
Produits d'exploit.	Ventes de marchandises*	FA	129 899	FB	6 360	FC	136 260	139 461		
	Production vendue : - biens*	FD		FE		FF				
	- services*	FG	1 632 690	FH		FI	1 632 690	1 536 017		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 762 590	FK	6 360	FL	1 768 950	1 675 478		
	Production stockée*						FM			
	Production immobilisée*						FN			
	Subventions d'exploitation						FO	3 571 092	3 522 351	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)						FP	97 558	87 897	
	Autres produits (1) (11)						FQ	197 309	110 996	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 634 909	5 396 723	
Charges d'exploit.	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	94 037	76 844	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	-10 118	-13 797	
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*						FU		1 618	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	2 500 904	2 352 298	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	182 096	165 047	
	Salaires et traitements*						FY	1 926 097	1 987 725	
	Charges sociales (10)						FZ	740 778	754 965	
	Dotations - Sur immobilisations : - dotations aux amortissements (14)						GA	75 283	89 456	
	d'exploitation : - dotations aux provisions						GB			
	- Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	348		
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	20 000		
	Autres charges (12)						GE	15 868	16 984	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 545 293	5 431 140	
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	89 617	-34 417		
opérations	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
en commun	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)						GJ		19 948	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	11 312	1 304	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		1	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN	31	723	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
Total des produits financiers (V)						GP	11 343	21 977		
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	525	390	
	Différences négatives de change						GS	253	1 580	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
Total des charges financières (VI)						GU	778	1 970		
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	10 564	20 007		
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V -VI)						GW	100 181	-14 410		

(Renvois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ASSD O.T. VALLEE CHAMONIX MONT-BLANC		Néant		*
		Exercice N	Exercice N - 1	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	800	1 227
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	21 508	36 140
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC	3 019	11 910
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	25 327	49 277
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		1 801
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	3 308	3 473
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	86 976	56 776
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	90 284	62 050
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI	-64 957	-12 774
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 671 579	5 467 976
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 636 355	5 495 160
5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	35 224	-27 184
R E N V O I S	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont - produits de locations immobilières	HY		
	- prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)	1G	800	1 227
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier*	HP	22 416	21 727
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au 8))	1H		1 801
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6 ter) Dont amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transfert de charges	A1	97 558	87 897
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	Dont montant des cot. sociales obliga. hors CSG-CRDS A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	150 273	63 420	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	15 094	16 738	
(13) Dt primes cot.comp.pers.: facult. A6 Obl. A9				
Dont cotisations facultatives Madelin (part déductible) A7				
Dont cot. facult. aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (article 39, 1-2°, al.3)				
(7) Détails des produits et charges exceptionnels	Exercice N			
(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Charges except.	Produits except.		
(8) Détail des produits et charges des exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ASSD O.T. VALLEE CHAMONIX MONT-BLANC										Néant		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2		Acquisitions, créat*, apports et virements de poste à post 3		
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	451 257	KE		KF		22 252	
C R P R E L E S	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	- Sur sol propre	Dont Composant	L9		KJ		KK		KL		
		- Sur sol d'autrui	Dont Composant	M1		KM		KN		KO		
		- Installations générales, agencements et aménagements des	Dont Composant	M2		KP	69 536	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composant	M3		KS	13 434	KT		KU		
	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencets, aménagemts div*			KV	95 621	KW		KX			
		- Matériel de transport*			KY	17 917	KZ		LA			
		- Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	276 124	LC		LD	11 729		
	- Emballages récupérables et divers*				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
Avances et acomptes				LK		LL		LM				
TOTAL III				LN	472 633	LO		LP	11 729			
F I N	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
	Autres participations				8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés				1P	306 397	1R		1S	70 000		
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	77 235	1U		1V			
	TOTAL IV				LQ	383 632	LR		LS	70 000		
TOTAL GENERAL (I +II+ III + IV)				0G	1 307 522	0H		0J	103 981			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Rééval légale ou éval en équ				
				par virement de poste à poste 1		par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise e 2		valeur d'origine des immobilisations en fin 4				
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I			C0		D0		D7				
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II			LV	6 480	LW	467 029	1X				
C R P R E L E S	Terrains			LX		LY		LZ				
	Constructions	- Sur sol propre		MA		MB		MC				
		- Sur sol d'autrui		MD		ME		MF				
		- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions		MG		MH	69 536	MI				
	Instal. tech., matériel et outillage ind.			MJ	1 000	MK	12 434	ML				
	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements		MM		MN	95 621	MO				
		- Matériel de transport		MP		MQ	17 917	MR				
		- Mat. de bureau et informatique, mobilier		MS	7 196	MT	280 657	MU				
	- Emballages récupérables et div			MV		MW		MX				
	Immob. corporelles en cours MY			MZ		NA		NB				
Avances et acomptes NC			ND		NE		NF					
TOTAL III			NG	8 196	NH	476 166	NI					
F I N	Participations évaluées (mise en équ.)			0U		M7		0W				
	Autres participations			0X		0Y		0Z				
	Autres titres immobilisés			2B	48	2C	376 349	2D				
	Prêts et autres immob. financières			2E	3 260	2F	73 975	2G				
	TOTAL IV			NJ	3 308	NK	450 324	2H				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			0K	17 984	0L	1 393 518	0M					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le						30/04/2025
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle. Désignation de l'entreprise : ASSD O.T. VALLEE CHAMONIX MONT-BLANC Néant *						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.

(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".

CADRE B	
Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : ASSD O.T. VALLEE CHAMONIX MONT-BLANC										Néant		*
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*										
IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux elts sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.				
Frais d'établ. et développement	CY		EL		EM		EN					
Fonds commercial	RE		RF		RI		RJ					
Autres immobilisations incorporelles	PE	220 536	PF	49 681	PG		PH	270 217				
TOTAL I	RK	220 536	RM	49 681	RN		RO	270 217				
Terrains	PI		PJ		PK		PL					
- Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ					
Construct° - Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU					
- Installations générales, agencements et aménagements des	PV	46 351	PW	5 996	PX		PY	52 347				
Inst. techn., matériel et outillage ind.	PZ	13 434	QA		QB	1 000	QC	12 434				
Autres - Installations générales, agencements et aménagements	QD	95 526	QE	95	QF		QG	95 621				
immob. - Matériel de transport	QH	16 094	QI	1 823	QJ		QK	17 917				
corp. - Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	231 168	QM	17 687	QN	7 196	QO	241 659				
- Emballages récup. et div.	QP		QR		QS		QT					
TOTAL II	QU	402 572	QV	25 602	QW	8 196	QX	419 978				
TOTAL GENERAL (I + II)	ON	623 108	OP	75 283	OQ	8 196	OR	690 195				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES										
Immobilisat° amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel						
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV					
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					
TOTAL I	R	RX	RY	RZ	SB	SC	SD					
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					
C Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
O Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4					
N Inst. gales., agn	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Instal. techn., matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
C Inst gales, agencet & am. div	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7					
O Mat. de transp.	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					
R Mat bur & inf mob	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					
P Emb. récup., div.	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					
Frais d'acquisition de titres de participations - Total III	NL			N			NO					
TOTAL général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV					
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)	N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)			NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)		NZ				
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'ex. aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunts à étaler						Z9		Z8				
Primes de remboursemt des obligations						SP		SR				

Désignation de l'entreprise : ASSD O.T. VALLEE CHAMONIX MONT-BLANC								Néant		*	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex.		DIMINUTIONS : Reprises de l'ex.		Montant à la fin de l'exercice			
		1		2		3		4			
P R V R	Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T		TA		TB		TC			
	Prov. pour investissements	3U		TD		TE		TF			
	Prov. pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI			
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO			
	Dont majorations except. de 30 %	D3		D4		D5		D6			
	Prov. pour prêts d'installation	IJ		IK		IL		IM			
	Autres prov. réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR			
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU			
R I S S & C H A R	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D			
	Prov. pr garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H			
	Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M			
	Prov. pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S			
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W			
	Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X	532 516	4Y	86 976	4Z	3 019	5A	616 471		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E			
	Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F		5H		5J		5K			
	Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO		EP		EQ		ER			
	Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U			
Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V		5W	20 000	5X		5Y	20 000			
TOTAL II		5Z	532 516	TV	106 976	TW	3 019	TX	636 471		
D E P R E C I A T	- incorporelles	6A		6B		6C		6D			
	sur - corporelles	6E		6F		6G		6H			
	immobilisations - titres mis en équ.	02		03		04		05			
	- titres de participat°	9U		9V		9W		9X			
	- autres immob fin (1)*	06		07		08		09			
	sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S			
	Sur comptes clients	6T		6U	348	6V		6W	348		
	Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X		6Y		6Z		7A			
TOTAL III		7B		TY	348	TZ		UA	348		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	532 516	UB	107 324	UC	3 019	UD	636 819		
Dont dotations et reprises				UE	20 348	UF					
				UG		UH					
				UJ	86 976	UK	3 019				
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.								10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision											
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.											

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

N° 2057 2025

Désignation de l'entreprise :		ASSD O.T. VALLEE CHAMONIX MONT-BLANC						Néant		*	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an 3			
De l'actif immo- bilisé	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP	73 902	UR		US		73 902	
	Autres immobilisations financières			UT	73	UV		UW		73	
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux			VA	519	519					
	Autres créances clients			UX	438 103	438 103					
	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	1 316	1 316					
	Etat et	Impôts sur les bénéfices		VM							
	autres	Taxe sur la valeur ajoutée		VB	20 760	20 760					
	collectivités	Autres impôts, taxes, versemts assim.		VN	18 200	18 200					
	publiques	Divers		VP							
	Groupes et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)			VR	2 713 170	2 713 170					
	Charges constatées d'avance			VS	208 430	208 430					
	TOTAUX			VT	3 474 472	VU	3 400 497	VV	73 975		
RE NV	(1)	Montant prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		Montant remboursements obtenus en cours d'ex.		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)		VF							
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)	à 1 maximum à l'origine		VG	220	220						
	à + de 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	145 712	145 712							
Personnel et comptes rattachés		8C	357 264	357 264							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	555 934	555 934							
Etat et	Impôts sur les bénéfices		8E								
	autres	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	61 110	61 110						
Collectivités	Obligations cautionnées		VX								
	publiques	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	37 654	37 654						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupes et associés (2)		VI									
Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titr		8K	383 945	383 945							
Dette représentative de titres empruntés*		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	2 526 339	2 526 339							
TOTAUX		VY	4 068 178	VZ	4 068 178						
RE NV	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032							
		Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK								
	(2)	Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL								

Désignation de l'entreprise : ASSD O.T. VALLEE CHAMONIX MONT-BLANC										Néant		* 30/04/2025		Exercice N, clos le :																			
I. REINTEGRATIONS										BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WA		35 224											
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de sociétés																				WB													
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)										WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE				XE													
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*										WF				Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG																	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option										RA				Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB																	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)*										WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (Cf. tableau 2067		XX				XW													
Amendes et pénalités										WJ				Charges financières (art 39-1-3* et 212 bis		XZ																	
Réintégration prévues à l'article 155 du CGI																				XY													
Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)																				I7													
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E*										WL				Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI		L7				K7											
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19 % (12,8% pour les entre. soumises à l'IR)																				I8													
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%																				ZN													
Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme																				WN													
réalisées au cours des exerc. antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions																				WO													
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)																				XR													
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)										intérêts exédentaires (art. 39-1-3 et 212)		SU				Zone d'ent.* (act. exo.)		SW				WQ											
Dont :														Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8																	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage																				Y1													
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage																				Y3													
										TOTAL I										WR		70 015											
II. DEDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WS													
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*																				WT													
Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre III)																				WU													
Régimes imposition		Plus-values nettes		- imposées aux taux de 15% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR) *																				WV									
				- imposées aux taux de 0%																				WH									
				- imposées aux taux de 19 %																				WP									
particuliers		à		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures																				WW									
et impos.		long terme		- imputées sur déficits antérieurs																				XB									
Autres plus-values imposées au taux de 19 %																				I6													
différées										Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *																				WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales*. Produit net des act* et parts d'intérêts :										(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A)												)		XA									
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223 B)																				ZX													
Mesures										Déduction autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer																				ZY			
										Majoration d'amortissement *																				XD			
d'incitation						Entreprise nouvelle art. 44 sexies		L2				Jeunes entre. innovantes (art 44 sexies A)		L5																			
		France Ruralités Revitalisation		OV				Sociétés d'investissemnts immo.		K3				Zone restruc. defense (art. 44 terdecies)		PA				XF													
		Zone franchise urbaine - TE (art. 44 octies		OV				Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44		IF				Zone franchise d'activités NG (art. 44 quaterdecies)		XC																	
		Zone de revitalisation rurale (44		PC				Bassin Urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP				Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB																	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)																				XS													
Déd. div. (cf. feuillet séparé)										dont déd. except. (art 39 decies)				Créance dégagée par le report en arrière du déf. (IS)		ZI				XG													
										dont déd. except. pour investissement (art 39 decies A)				dont déd. except. pour investissement (art 39 decies B)																			
										dont déd. except. pour investissement (art 39 decies C)				dont déd. except. pour investissement (art 39 decies D)																			
										dont déd. except. pour investissement (art 39 decies E)																							
										dont déd. except. pour investissement (art 39 decies F)				dont déd. except. pour investissement (art 39 decies G)																			
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage																				Y2													
										TOTAL II										XH		2 056 933											
III. RESULTAT FISCAL																																	
Résultat fiscal avant imputation										bénéfice (I moins II)										XI													
des déficits reportables :										déficit (II moins I)												XJ											
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)																				ZL													
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)																						XL											
RESULTAT FISCAL										BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)										XN		XO											
																						1 986 918											
																						1 986 918											

TABLEAU SUPPLEMENTAIRE

Désignation de l'entreprise:

ASSD O.T. VALLEE CHAMONIX MONT-BLANC

I - REINTEGRATIONS DIVERSES		Exercice N
Libellé		Montant
Néant		34 790
Néant		
Néant		
Provision Indemnité Départ Retraite		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Total		

TABLEAU SUPPLEMENTAIRE

Désignation de l'entreprise:

ASSD O.T. VALLEE CHAMONIX MONT-BLANC

II - DEDUCTIONS DIVERSES

Exercice N	
Libellé	Montant
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Résultat non soumis	2 056 933
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Total	
	2 056 933

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B

2025

Désignation de l'entreprise : ASSD O.T. VALLEE CHAMONIX MONT-BLANC			Néant	*
I. SUIVI DES DEFICITS				
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	9 915 744	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4Ter		
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5		
Déficits reportables (différence K4+ K4bis - K5)		K6	9 915 744	
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)		YJ	1 986 918	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	11 902 661	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis Al 1 du CGI, dotations de l'exercice		ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis Al. 2 du CGI*		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges*				
		8X		8Y
		8Z		9A
		9B		9C
Total des provisions pour risques et charges		8X		8Y
Provisions pour dépréciation*				
		9D		9E
		9F		9G
		9H		9J
Total des provisions pour dépréciation		9D		9E
Charges à payer				
		9K		9L
		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
Total des provisions pour charges à payer		9K		9L
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032				
TOTAUX		YN		YO
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A				
			ligne WI	ligne WU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

Désignation de l'entreprise : ASSD O.T. VALLEE CHAMONIX MONT-BLANC		Néant		*						
TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT										
Affectat°	Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie	0C								
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D								
	Prélèvements sur les réserves	0E								
	TOTAL I	0F								
	Affectation aux réserves - Réserve légale - Autres réserves	ZB								
Dividendes	ZD									
Autres répartitions	ZE									
Report à nouveau	ZF									
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG									
TOTAL II		ZH								
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation										
RENSEIGNEMENTS DIVERS				EXERCICE N	EXERCICE N -1					
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7		YQ	17 847	17 847				
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS						
Détails des postes	Autres achats et charges externes	- Sous-traitance		YT	1 151 423	890 759				
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	140 627	166 148			
		- Personnel extérieur de l'entreprise			YU					
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	40 997	43 501			
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	ES		ST	1 167 857	1 251 889				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052		ZJ	2 500 904	2 352 298					
	impôts et taxes	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE		YW	6 626	6 139				
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits)	ZS		9Z	175 470	158 908			
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052		YX	182 096	165 047				
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée		YY	225 052	199 809					
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	175 230	208 942					
Divers	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2024)*		OB	1 902 501						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*		OS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la so		ZK	%	%					
	NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE		XP							
	Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)			ZR						
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG						
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI			RH						
	Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		PV à 15%	JK		PV à 0% (1	JL	
					PV à 19 %	JM		Imputation	JC	
		Groupe : résultat d'ens.	JD		PV à 15%	JN		PV à 0% (1	JO	
				PV à 19%	JP		Imputation	JF		
Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale			JH		N°SIRET de la société mère	JJ				

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A

2025

Désignation de l'entreprise : ASSD O.T. VALLEE CHAMONIX MONT-BLANC						Néant		*
A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE								
Nature des éléments cédés* (1)		Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amort. * (5)	Valeur résiduelle (6)	
1	TELEVISEUR LCD PHILIPS	28/01/2010	1 000		1 000			
2	ORDINATEUR ACCUEIL CAISSE	24/07/2013	599		599			
3	POSTE AFFICHAGE METEO	18/12/2014	683		683			
4	ONDULEUR EATON	29/08/2016	783		783			
5	1WEBCAM ARCAN MOBOTIX	30/03/2012	1 823		1 823			
6	2 WEBCAMS ARCAN ARGENTIERE	25/06/2012	3 308		3 308			
7	TARA DESIGN ACCEUIL RENOVATION	10/04/2024	6 480				6 480	
8	TITRES BANQUE POPULAIRE	02/07/2021	48				48	
9								
10								
11								
12								
B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins values réalisées				Plus-values taxables à 19 %	
Prix de vente* (7)		Mt global de la + ou - value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19 % (11)	
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7		-6 480	-6 480					
8	48							
9								
10								
11								
12								
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.	+					+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.	+					+	
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.	+					+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.	+					+	
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.		+	+	+	+		
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.		-	-	-	-		
19	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*	+	+	+	+	+	+	
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 19)(9)			-6 480					
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 19)(10)			A	B (Ventilation par taux)			C	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ASSD O.T. VALLEE CHAMONIX MONT-BLANC		Néant		*	
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés (2) Entreprises à l'impôt sur le revenu		Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)			
		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *			
		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 la sexies 0 du CGI) (1)			
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU					
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les + values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8%	
1		2	3	4	
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme N-1					
subies au cours des dix exercices antérieurs N-2					
(montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-3					
N-4					
N-5					
N-6					
N-7					
N-8					
N-9					
N-10					
II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES					
Origine	Moins-values		Imputations sur les PVLT	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter
	à 19 %, ou à 15 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice			
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme N-1					
subies au cours des dix exercices antérieurs N-2					
(montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-3					
N-4					
N-5					
N-6					
N-7					
N-8					
N-9					
N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D

2025

Désignation de l'entreprise : ASSD O.T. VALLEE CHAMONIX MONT-BLANC		Néant				*
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*						
I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme				
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2					
Total (lignes 1 et 2)	3					
Prélèv. - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés	4					
opérés - ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	5					
Total (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

Désignation de l'entreprise : ASSD O.T. VALLEE CHAMONIX MONT-BLANC		Néant		*
Exercice ouvert le : 01/05/2024		et clos le : 30/04/2025		Durée en nombre de mois : 12
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel :	YP	45,73		
dont apprentis	YF	1,67		
dont handicapés	YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 737 210		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	0		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	0		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	0		
Total 1	OX	1 737 210		
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	0		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	0		
Subv. d'exploitation reçues	OF	0		
Variation positive des stocks	OD	10 118		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	0		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	0		
Total 2	OM	10 118		
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
Achats	ON	1 082 789		
Variation négative des stocks	OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	893 312		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	91 054		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	0		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	0		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU	0		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	0		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	0		
Total 3	OJ	2 067 155		
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE				
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	-319 827	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	SA	-319 827		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE				
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX			
Effectifs au sens de la CVAE	EY			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX			
Période de référence	Du		Au	
Date de cessation	HR			

Exercice ouvert le : 01/05/2024		Si PME innovante ☐		Régime "simplifié d'imposition" ☐		Si option pour le régime optionnel de	
et clos le : 30/04/2025		Déclaration de résultat d'ensemble du groupe ☐		ou "réel normal" ☒		taxation au tonnage ☐	

A

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social	
ASSD O.T. VALLEE CHAMONIX MONT-BLANC 85 PL TRIANGLE AMITIE BP 25 74400 CHAMONIX MONT BLANC			
N° Siret	77655076600013		
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du cgi)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

Dénomination :

N° Siret :

Adresse :

B

ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

OFFICE DE TOURISME

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C

RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)

1

Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux de 15 %

DEFICIT

1 986 918

(Report de la ligne XO DU 2058A ou 372 du 2033B)

Bénéfice imposable au taux normal (25%)

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%

2

Plus-values

PVLT imposables au taux de 15%

PVLT imposables

Autres plus-values imposables

Plus-values à LT imposables

PV exonérées

à 19 %

à 19 %

à 0%

(art. 238 quindecies)

3

Abattements sur le bénéfice et exonérations (Cocher la case selon le cas) .

Ent. nouv. art. 44 sexies

Jeunes entre. innovantes

Zone franche urbaine - Terri. entr.

Bassins d'emploi à redynamiser

France Ruralités Revitalisation art.44 Quindecies A

Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies

Zone franche d'activité nouvelle gén.

Autres dispositifs

Sociétés d'invest. immo. cotées

Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies

Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies

BUD,art. 44 sexdecies

Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas)

Plus values exonérées relevant du taux de 15%

4

Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :

productif, art. 244 quater W ☐

D

IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)

1

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2

Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outer-Mer, un crédit d'impôt

représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll.

Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066

E

CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %

F

COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé

SAGE

Examen de

Nom, adresse du prestataire :

conformité fiscale

N° SIREN du prestataire:

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- du comptable * :

I

 FIDUCIAL EXPERTISE
Téléphone : 04.50.01.26.30 29 AV RENE CASSIN
74150 RUMILLY

- du conseil * :

Téléphone :

- du C.G.A. ou du viseur conventionné:

N° agrément :

Visa : CGA/AGA

Viseur conventionné

A CHAMONIX MONT BLANC le 09/10/2025

Nom du déclarant : MR BOIZARD

Qualité du déclarant : PRESIDENT

Edition libre de l'annexe à la déclaration de résultat transmise par TDEC